

sommes. Prenons par exemple les prévisions budgétaires 1971-1972 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources—l'Énergie atomique du Canada, Limitée—Programme de recherches et de réalisations nucléaires. Crédit L51a—Prêts pour l'année financière en cours et les années subséquentes, à l'Énergie atomique du Canada, Limitée, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, en vue de financer la remise en état de l'usine d'eau lourde de Glace Bay. Une fois de plus on prolonge ainsi l'année financière qui est visée par prévisions budgétaires.

Je veux en revenir aux années durant lesquelles le gouvernement avait pour chef, le très honorable député de Prince-Albert (Mr. Diefenbaker), et j'aimerais présenter à la Chambre quelques précédents où on a donné une approbation au-delà de l'année financière en cours.

**M. Alexander:** Avec ou sans discussion?

**L'hon. M. Turner:** Permettez-moi de vous référer à d'autres prévisions budgétaires, celles de 1958-1959, du ministère des Transports visant les services aériens, la division de l'aviation civile, le crédit 793 pour les pistes et aéroports—construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel. Il y a un montant de plus que l'on demande y compris l'approbation, afin de fournir durant les années courantes et financières des sommes n'excédant pas un agrégat de \$196,000, et le reste. Prenons, par exemple, les prévisions budgétaires de 1959-1960, visant les emprunts, investissements et avances pour le ministère de la Défense nationale. Le crédit 475 était prévu pour autoriser des emprunts qui devaient se faire durant l'année en cours et les années financières subséquentes à l'égard de projets de construction de logements mis en œuvre en vertu d'une entente avec le ministre de la Défense nationale et destinés aux membres des forces armées canadiennes. Ce crédit se chiffrait à une somme de dix millions de dollars. Ou bien prenons par exemple, toujours dans les prévisions budgétaires de 1958-1959, le crédit 285 qui vise la Direction de l'administration du Nord et des terres, des Territoires du Yukon, qui relevait du ministère du Nord canadien et des ressources nationales. Ce crédit permettait de verser des sommes pour chacune des années financières de la période commençant le 1<sup>er</sup> avril 1957 et se terminant le 31 mars 1962—une période de cinq ans qui est bel et bien au-delà de la période financière visée par ces prévisions budgétaires. Je vous promets que je pourrais trouver au moins une centaine de précédents absolument identiques au cas du poste dont Votre Honneur est saisi.

Or, la proposition du député du Yukon à la Chambre et au comité, de diviser en trois le financement prévu, s'élevant à la somme rondelette de \$350 millions qui d'ailleurs pourrait être beaucoup plus élevé désormais parce que les provinces demanderont davantage d'argent après la signature des accords ayant trait au chômage pendant cet hiver, nuirait complètement à l'objectif visé par le fonds d'investissement de trois ans. Le député de Winnipeg Nord (M. Orlikow) disait justement que ceci permettrait aux provinces et aux municipalités qui n'ont que des ressources limitées pour pourvoir à leurs besoins futurs, de compter sur cette somme constante de \$350 millions pour remédier au chômage d'hiver. Les provinces et les municipalités pourraient ainsi faire des plans.

En juin, j'ai circulé dans tout le Canada pour rencontrer mes homologues et leurs collègues qui s'occupent des questions d'emploi et de main-d'œuvre. Ils ont tous souligné l'importance de pouvoir établir des plans spéciaux

### Subsides

avec suffisamment de temps devant soi pour pouvoir élaborer un programme logique et efficace pour combattre le chômage hivernal et saisonnier. Voilà l'objet . . .

**M. Alexander:** Le ministre me permettra-t-il de poser une question pour éclaircir un détail.

**L'hon. M. Turner:** Bien sûr.

**M. Alexander:** Voulez-vous nous dire qu'il s'agira d'un engagement définitif si nous adoptons ce poste? Me souvenant de l'échec de ce gouvernement concernant certains engagements en vue de la rénovation urbaine, je suis un peu sceptique. Est-ce qu'il s'agira d'un engagement définitif si jamais ce poste est adopté?

**L'hon. M. Turner:** C'est un engagement certain. Il y aura deux organismes de contrôle, le contrôle ultime étant exercé par le Parlement, si le Parlement devait autoriser le montant total de 350 millions de dollars pour les prêts répartis sur la période de trois ans, ces prêts étant non remboursables au taux de 50 p. 100 ou 100 p. 100, selon la main-d'œuvre requise et la période d'exécution du travail. Premièrement, l'autorité est celle du Parlement conformément à l'approbation de ce poste et à l'approbation subséquente du bill de subsides; deuxièmement, les contrats individuels entre le ministre des Finances du Canada et chacun des gouvernements provinciaux établissant le montant de leurs fonds et les critères en vertu desquels les ministres devront déboursier et ensuite en faire grâce. Je le répète, ces contrats sont renouvelables par la Chambre et par le ministre; à l'avenir, les déboursements figureront dans le budget de la Chambre.

**M. Alexander:** J'étais un peu préoccupé par la rénovation urbaine, monsieur l'Orateur. Je croyais que des engagements précis avaient été pris et, tout d'un coup, le gouvernement a lancé dans un méli-mélo et frustré un bon nombre de villes d'un bout à l'autre du Canada. J'aimerais faire dire au ministre s'il y a eu un engagement précis. Je crois comprendre que c'est le cas, que c'est sur papier et sujet à l'approbation du Parlement d'une année à l'autre.

**L'hon. M. Turner:** L'engagement prendra . . .

**L'hon. M. Andras:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Les commentaires du député sur la rénovation urbaine, dont je me suis occupé à l'époque, sont en fait, une mauvaise interprétation d'engagements pris envers les municipalités. Il n'y a eu aucun engagement légal de pris à cette époque-là.

**Une voix:** Aucun engagement légal, mais, certainement, un engagement moral.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que nous nous écartons du sujet du débat dont nous sommes saisis. Je redonne la parole au ministre des Finances.

**M. Nielsen:** Sauf tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, je crois . . .

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, à l'ordre. Je cède la parole au ministre des Finances.

• (1710)

**L'hon. M. Turner:** Je suis parfaitement disposé à poursuivre la conversation avec le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) après la séance et je le ferai de la bonne façon.